

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

1. Suite aux recommandations de la Quatorzième réunion des Parties contractantes (Portoroz, Slovénie, 2005), la composition du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations a été élargie à toutes les Parties contractantes. Le projet de document sur les principaux éléments d'un éventuel mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles a également été complété par le Secrétariat avec de nouveaux éléments. La troisième réunion du groupe de travail examinera le projet de mécanisme et, en particulier, les nouveaux éléments qui en sont proposés, en vue de sa finalisation et de sa soumission à la réunion des Points focaux du PAM en 2007. La réunion du groupe de travail se tiendra à Loutraki (Grèce), au Club Hotel Loutraki, les 5 et 6 décembre 2006.
2. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire de la réunion ont été rédigées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte par M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, le mardi 5 décembre 2006 à 9 h 30.
4. Il est prévu que les participants traiteront tous les points de l'ordre du jour au cours des deux journées que durera la réunion. La clôture de la réunion devrait intervenir le 6 novembre 2006 à 18 heures. Les recommandations de la réunion seront préparées par le Secrétariat et soumises, pour adoption, à la fin de la réunion. Le rapport de la réunion sera transmis aux participants à une phase ultérieure pour adoption.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes un Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur.
6. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.300/1 et il est annoté dans le présent document.
7. La réunion examinera et adoptera son ordre du jour. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pendant toutes les séances.

Point 3 de l'ordre du jour: Présentation du projet de mécanisme dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

8. Le Secrétariat présentera le principal document de la réunion distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.300/3 ainsi que la note informelle distribuée sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.300/Inf.3
9. La réunion sera invitée à formuler des observations sur le contenu du document de travail ci-dessus.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen du projet de mécanisme proposé

10. La réunion examinera en détail le projet de mécanisme proposé et l'adoptera, s'il y a lieu, pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM en 2007.

Point 5 de l'ordre du jour: Prochaines étapes

11. La réunion sera invitée à examiner toutes les mesures qu'il s'imposera de prendre, aux niveaux national et régional, en vue de rendre opérationnel le mécanisme de respect des obligations une fois que celui-ci aura été adopté par la réunion des Parties contractantes en 2007.

Point 6 de l'ordre du jour: Adoption de recommandations

12. Le Secrétariat soumettra, pour adoption, un ensemble de recommandations. Le rapport de la réunion sera adopté après avoir été transmis aux membres du groupe de travail à une phase ultérieure.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

13. La réunion abordera toutes autres questions qui pourraient être soulevées.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

14. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Coordonnateur du PAM le mercredi 6 décembre 2006 à 18 heures.

EMPLOI DU TEMPS

Mardi 5 décembre 2006

9 h30 – 11h	Points 1,2, 3 de l'OdJ Ouverture de la réunion Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Présentation du document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.300/3 sur les principaux éléments d'un éventuel mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles
11h – 11h30	Pause café
11h30 – 13h	Point 3 de l'OdJ Poursuite des travaux Débat
13h – 15h	Pause déjeuner
15h – 16h30	Point 4 de l'OdJ Débat
16h30 – 17h	Pause café
17 h – 18h	Point 4 de l'OdJ Poursuite des travaux Débat
18 h	Fin de la première journée

Mercredi 6 décembre 2006

9h30 – 11h00	Point 4 de l'OdJ Poursuite des travaux Débat
11h00 – 11h30	Pause café
11h30 -13h00	Point 5 de l'OdJ
13h – 15h	Pause déjeuner
15h -16h30	Point 6 de l'OdJ
16h30- 17h	Pause café
17h-18h	Point 6 de l'OdJ Poursuite des travaux Points 7 et 8
18 h	Clôture de la réunion